



Partnership Network International

PNI for Human rights & Sustainable development

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME - GENEVE

34^{ème} session du Groupe de travail chargé de l'Examen Périodique Universel (EPU)

MADAGASCAR

Lundi 11 Novembre 2019 : 9h-12h30

Déclaration orale Isabelle Bourgeois, Présidente de PARTNERSHIP NETWORK INTERNATIONAL (PNI)

Prés-session EPU 8 octobre 2019 – Palais des Nations Salle XXII – 11h30

De l'insécuritévers un environnement viable pour tous

1

Thèmes : Réformes environnementale et foncière

Garantir la mise en place effective de la réforme foncière et la gestion efficace dans la conservation et l'exploitation des ressources.

1- PRESENTATION DE L'ORGANISATION

Isabelle Bourgeois, Présidente et Représentante de **PARTNERSHIP NETWORK INTERNATIONAL (PNI)** une ONG basée à Genève qui a été dotée du statut consultatif spécial en avril 2017.

Deux rapports EPU ont été présentés : un par PNI sur la Réforme foncière à Madagascar et un second présenté en collaboration avec la **COALITION MALAGASY** sur la Réforme de l'environnement et la gestion des ressources par les communautés de base dite *Fokonolona*.

2- CONDITIONS DANS LAQUELLE UNE CONSULTATION NATIONALE A ETE MENE

La consultation nationale a eu lieu à Antananarivo en mars 2019 et a été organisée conjointement par le SGP GEF PNUD et PNI.

Une large coalition y a participé y compris le réseau Tafo Mihaavo et le SGP GEF PNUD comme observateur. Celle-ci rassemble un grand nombre d'organisations ainsi que des médias en 7 réseaux de coordination et de partage d'information, 5 ONG internationales (dont 3 sections nationales), 2 Plateformes Malagasy ainsi que 20 Associations et ONG.

La consultation faisait suite à :

○ **Notre participation** à la Consultation d'experts organisée par le OHCHR et le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'Environnement, au terme de sa visite à Madagascar en juin 2017

○ **La contribution conceptuelle sur les ODD** réalisée par PNI en lien avec trois de ses partenaires et la mise en valeur des bonnes pratiques observées notamment à Madagascar auprès des communautés de base *Fokonolona* et du réseau TAFO MIHAOVO.

○ **L'organisation d'une formation suivie d'un atelier** que nous avons co-organisé en septembre 2018 avec la participation de Federal Ministry for the Environment,... on the German *bundestag* et le ICCA Consortium ainsi que les représentants du Ministère de l'Environnement de Madagascar.

Par ailleurs, cet événement avait donné lieu à la rédaction et diffusion d'une **pétition** suite à l'expropriation d'une communauté *Fokonolona* dans l'île Sakatia (Nosy Be) quelques jours avant l'organisation de la formation.

3 – PLAN DE LA PRESENTATION

Madagascar connaît des difficultés dans les domaines de l'Environnement et de la Réforme foncière.

Dans le contexte de la pauvreté généralisée et de la sécurité nationale, de multiples handicaps sur l'accès au droit et à sa mise en œuvre *sont observés à Madagascar*,

Les deux thématiques que nous allons aborder sont:

- **Environnement et Pauvreté : La gestion des aires protégées** – *Faiblesse de l'accès à l'information et à la participation publique des communautés de base Fokonolona > Démocratie participative et inclusive et Renforcement des capacités.*
- **Réforme foncière et Développement durable: La reconnaissance juridique des droits fonciers non écrits.** *L'insécurité foncière est l'un des obstacles majeurs au développement de Madagascar > Reconnaissance juridique des communautés locales de base Fokonolona et de leurs terres.*

4 - PRESENTATION

I – ENVIRONNEMENT & PAUVRETE: Gestion de l'environnement - *Gestion Communautaire des aires protégées : Extrême vulnérabilité des communautés locales de base.*

A - Suivi du dernier EPU

- Lors du précédent EPU**, il a été demandé à Madagascar
- de réduire le taux de **pauvreté** (*Angola, Chine, Afrique du Sud, Tanzanie, Djibouti, Venezuela, Slovénie, Vietnam*)
 - « *d'appliquer de manière générale les principes de gouvernance énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme car ils sont essentiels à la gestion durable des ressources naturelles, tels que la protection des forêts tropicales, et essentiels à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux*» (Norvège)

B – Situation :

a. L'Etat de Madagascar s'est engagé

à faire sien toutes ces recommandations et à les mettre en œuvre. Il a renforcé les actions de lutte contre la pauvreté, la corruption et la destruction de l'environnement.



GENEVA



28, Ch. du Pré-Puits
1246 Corsier - SWITZERLAND

+41 79 537 3060
Skype:Office.PNI1

PNI. Office@gmail.com
www.partnershipnetworkinternational.org



Partnership Network International

PNI for Human rights & Sustainable development

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME - GENEVE

34^{ème} session du Groupe de travail chargé de l'Examen Périodique Universel (EPU)

MADAGASCAR

Lundi 11 Novembre 2019 : 9h-12h30

Déclaration orale Isabelle Bourgeois, Présidente de PARTNERSHIP NETWORK INTERNATIONAL (PNI)

Prés-session EPU 8 octobre 2019 – Palais des Nations Salle XXII – 11h30

De l'insécuritévers un environnement viable pour tous

2

Cependant, Il reste cependant à faire au niveau notamment de la protection des plus vulnérables et notamment des communautés locales de base Fokonolona.

b. Nouveaux développement :

- o Le pays ne parvient pas à se développer durablement;
- o Des atouts exceptionnels;
- o Politique de décentralisation et démocratisation;
- o Faiblesse de l'accès à l'information et à la participation publique des communautés de base Fokonolona;
- o Atteintes aux droits fondamentaux des populations rurales.

c. Nouveaux besoins:

Les enjeux autour de la gestion des ressources naturelles sont multiples.

- o Les intérêts collectifs et individuels des acteurs sont foncièrement divergents.
- o **Des activités d'extraction, d'exploitation et de spoliation** minière, forestière, mais aussi concernant la pêche, l'agriculture, l'élevage, le tourisme, ... sont menées au nom d'un « pseudo-développement économique », **sacrifiant les droits fondamentaux de la population Malagasy et causant** des pollutions, des dégradations environnementales, perte de l'identité culturelle, perte de revenus économiques, ... jusqu'à des pertes de vie humaines dans certains cas.

De l'insécurité vers un environnement viable pour tous

II – REFORME FONCIERE & DEVELOPPEMENT

Obstacles au développement durable rural inclusif et participatif.

A - Suivi du dernier EPU

- Nous n'avons trouvé aucune recommandation** faite par les Etats parties concernant la Réforme foncière entreprise à Madagascar, cependant,
- La Belgique** a abordé le sujet par cette recommandation: **Adopter une politique visant à garantir l'application effective de la loi sur la propriété** immobilière et à supprimer les coutumes qui empêchent les femmes d'hériter de la terre.

a. L'Etat de Madagascar s'est engagé à faire sien

cette recommandation et à la mettre en œuvre.

« Pour faciliter l'accès de tous à la terre, y compris celui des femmes rurales, le gouvernement malagasy a élaboré et adopté



GENEVA

28, Ch. du Pré-Puits
1246 Corsier - SWITZERLAND

+41 79 537 3060
Skype:Office.PNI1

une **lettre de politique foncière en août 2015**. *Bien que l'objectif initial n'ait pas encore été atteint et que la mise en œuvre de la réforme ne s'avère pas facile, on constate qu'un énorme progrès a été réalisé. (Rapport mi-parcours)*

Il reste cependant à faire au niveau notamment de la mise en pratique.

b. Nouveaux développement :

- o Une validation et un transfert de propriété difficile;
- o Situation de dichotomie juridique entre le droit moderne et le droit traditionnel;
- o Sentiment d'insécurité foncière ;
- o Phénomène alarmant de ruée des terres;
- o Dégradation de la situation des droits humains;
- o Dégradation de l'environnement et vecteur d'extrême pauvreté.

L'Etat ne parvient pas à empêcher les violations les plus graves des principes de droits de l'homme.

Les conflits liés à la propriété foncière et à la gestion des ressources prennent de l'ampleur et s'intensifient.

Si ces conflits ne sont pas réglés, ils risquent de provoquer une dégradation des moyens d'existence et de l'environnement, une interruption des projets et des réactions violentes.

c. Nouveaux besoins

La mise en œuvre de la Réforme foncière et de la gestion des ressources implique :

Une maîtrise rigoureuse des dispositifs de droit qui s'appliquent non seulement à la gestion des droits sur le sol mais aussi à la gestion locale;

D'impérativement prendre en compte les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des personnes locales, des petits paysans, des femmes et des enfants, de toute la population Malagasy **dont la survie en dépend.**

De créer une **administration foncière de proximité pour permettre une gestion rationnelle de base des terres; Une démarche visant la mise en négociation des acteurs** et prévoyant une succession d'étapes qui va permettre un processus progressif, sous la maîtrise de tous les acteurs.

Au moment où la propriété des terres est encore majoritairement entre les mains des communautés indigènes, d'agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, forestiers, gardiennes de l'environnement, de la culture malgache..., c'est justement le meilleur temps pour le gouvernement d'agir.

PNI. Office@gmail.com
www.partnershipnetworkinternational.org